

NOISETTIER (1/1)



Programme de rénovation du verger

Répertoire des variétés dont les plants sont susceptibles d'être éligibles à la décision

AIDES/SAN/ D 2012-28 du 22 juin 2012

(Liste non exhaustive)

Certifié VF : seuls les plants certifiés «VF (virus free) sont éligibles ; la mention « certifié VF » doit figurer sur la facture (« certifié Infel » ou « Infel » sont également acceptés).

Attestation : les plants de ces variétés sont éligibles à la condition que soit produite une attestation du pépiniériste selon laquelle une démarche de certification de matériel issu de la variété a été validée par un organisme officiel de certification.

<u>Nom de la Variété *</u>	<u>Autre ou marque déposée *</u>	<u>N°INFEL</u>	<u>Condition d'éligibilité des plants</u>
BUTLER		372	Certifié VF
ENNIS		429	Certifié VF
FERCORIL cov	<i>Corabel</i> ®	473	Certifié VF
FERIALE		591	Certifié VF
FERTILE DE COUTARD		165	Certifié VF
FERWILLER		653	Certifié VF
JEMTEGAARD 5		438	Certifié VF
LEWIS		657	Attestation
MERVEILLE DE BOLLWILLER		55	Certifié VF
PAUETET VF		733	Certifié VF
PAUETET VT		363	Certifié VF
SEGORBE		350	Certifié VF
TONDA DI GIFFONI		287	Certifié VF

* Pour les variétés correspondant à des obtentions protégées ou marques déposées, se conformer aux règles commerciales en vigueur pour leur utilisation.